

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 2-2**

Prenez avis que lors de la séance régulière du comité exécutif tenue le 3 juillet 2024, le règlement administratif numéro 2-2 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif afin de modifier les délégations de pouvoirs* » a été adopté.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 11^e jour du mois de juillet 2024.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA, avocat